

**Motion du 17 janvier 2007 de Mme Véronique Elefant-Yanni: «Halte au gaspillage d'énergie électrique dans les zones de déambulation des immeubles de logements et de bureaux».**

(refusée par le Conseil municipal lors de la séance du 23 avril 2007)

*PROJET DE MOTION*

Considérant que:

- la règle «Eteins la lumière quand tu sors de la pièce!» qui est donnée à l'enfant est une question de bon sens pour tout un chacun, alors qu'il est plus que jamais d'actualité d'économiser l'énergie;
- les zones de circulation de nombreux immeubles de logements et de bureaux restent éclairées en permanence;
- cela représente un formidable gaspillage d'énergie en regard du peu de temps où cet éclairage est nécessaire aux habitants et aux employés qui les traversent;
- d'eux-mêmes, les propriétaires d'immeubles sont peu motivés à faire les dépenses nécessaires aux infrastructures pour corriger ce gaspillage d'énergie, puisque son coût est à la charge des locataires,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à mettre en place, dans les plus brefs délais, un règlement à l'intention des propriétaires d'immeubles pour qu'ils installent des détecteurs de présence dans les zones de circulation. Ces détecteurs de présence sont aujourd'hui peu coûteux, fiables et mieux adaptés que les minuteries pour contrôler les installations d'éclairage existantes, parce que l'éclairage est fourni pendant le temps nécessaire et ne laisse personne dans l'obscurité. De plus, ces détecteurs de présence éteignent l'éclairage lorsque la lumière naturelle est suffisante, alliant ainsi confort, sécurité et économie d'énergie pour la communauté.